



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 5), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 5), Mme Claudine CAULET, M. Guericq CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 6), M. Christophe LIME (à compter de la question 6), M. Michel LOYAT (à compter de la question 5), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 5), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH (à compter de la question 5), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 4 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 4 incluse), M. Emile BRIOT, M. Cyril DEVESA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 5 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 5 incluse), M. Michel LOYAT (jusqu'à la question 4 incluse), Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question 4 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Emile BRIOT à M. Thibaut BIZE, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, M. Christophe LIME à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Nicolas BODIN, Mme Ilva SUGNY à Mme Danielle DARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET à M. Michel OMOURI, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN.

OBJET : 16 - Schéma national d'électromobilité - Développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en partenariat avec le SYDED

Schéma national d'électromobilité

Développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en partenariat avec le SYDED

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Dans le cadre du schéma national d'électromobilité et de sa déclinaison à l'intérieur du périmètre d'intervention du SYDED, la Ville de Besançon souhaite compléter son réseau d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques en adhérant à la démarche proposée par le SYDED au niveau départemental.

La Ville de Besançon souhaite ainsi équiper son territoire de 5 bornes de type C équipées de deux prises à recharge normale (2 x 3 KVA) et de deux prises (type 2 et 3) à recharge accélérée (2 x 22 KVA) avec recharge simultanée possible de deux véhicules.

Le coût d'investissement de chaque borne comprend trois ans de maintenance, les coûts de raccordement sur le réseau de distribution publique d'électricité, le système de supervision du fonctionnement des bornes sur le territoire du SYDED, la géolocalisation des bornes, la boucle d'identification de «véhicule ventouse», le système de télépaiement, ainsi que les frais de maîtrise d'ouvrage (MOA) et de maîtrise d'œuvre (MOE). Il est estimé à 10 000 € HT par équipement. La répartition du financement de chaque borne installée se répartit comme suit :

ADEME :	4 000 € (50 % du montant HT, plafonné) ;
Région de Franche-Comté :	1 000 € HT ;
SYDED :	2 500 € HT ;
Ville de Besançon :	2 500 € HT, dont 750 € de frais MOA et MOE.

NB : Les coûts définitifs pourront être légèrement variables en fonction des coûts liés aux contraintes de raccordement de chaque équipement.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué :

- à mandater au SYDED la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'installation et du raccordement de bornes de recharge de véhicules électriques au SYDED, ainsi que la gestion de la supervision et de la monétique associée, par application des dispositions de l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

- à engager l'implantation de 5 bornes C aux adresses suivantes :

- . Place Saint-Jacques,
- . Place Granvelle,
- . Parking en enclos Minjot,
- . Parking en enclos Saint-Paul,
- . Parking en enclos Chamars

- à participer à hauteur de 12 500 € HT plus 20 % de TVA associée pour la réalisation de cette opération, les dépenses correspondantes étant prélevées sur la ligne 204.822.204182.0016016.35000 ;

- à réserver en permanence deux places de parking par borne de recharge pour véhicules électriques installée, et à prendre en charge les travaux de marquage au sol et d'identification par panneau indicateur de chacune d'elles ;

- à prendre en charge les coûts de maintenance des bornes à compter de la 4^{ème} année de fonctionnement, ainsi que les coûts de monétique et de fonctionnement dont l'électricité consommée par les bornes (abonnement éventuel d'un comptage tarif bleu d'un coût annuel de 600 € TTC par borne actuellement + les kWh consommés), les produits issus du «service rendu» étant restitués annuellement à la Ville par le SYDED, dans le cadre d'une régie de recettes.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme VIGNOT, Mme ZEHAF, M. BIZE, M. POUJET, Mme PRESSE, Mme FALCINELLA, Mme WANLIN, Mme LEMERCIER, M. GROSPERRIN (2) et M. ACARD n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Préfecture du Doubs
Reçu le 27 JAN. 2017
Contrôle de légalité



Danièle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 2